

Recherche et évaluation

DESCRIPTION DU SERVICE

Vous souhaitez tâter le pouls par rapport aux orientations d'un nouveau projet de communication? Vous devez connaître les niveaux de notoriété, de visibilité et de compréhension des messages que vos campagnes et activités de communication ont permis d'atteindre? Les services de recherche et d'évaluation du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) répondent à tous ces besoins. Le CSPQ a qualifié, au moyen d'appels d'offres publics, plusieurs firmes spécialisées pouvant réaliser des sondages, des groupes de discussion, des entrevues individuelles ou des enquêtes sur le terrain.

Vous pouvez donc recourir aux services de l'une ou l'autre de ces firmes, en faisant appel au CSPQ. De plus, vous serez en mesure de bénéficier du rôle-conseil des spécialistes en communication du CSPQ tout au long du processus.

Ce que le service comprend

1. Un accès continu aux services-conseils des spécialistes en communication du CSPQ à chaque étape de réalisation d'un projet
2. Un accès rapide à des firmes spécialisées
3. Des tarifs très concurrentiels
4. Un suivi de projet souple et efficace

NIVEAUX DE SERVICE

Disponibilité du service

Un conseiller du CSPQ est disponible pour répondre à vos questions, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30.

Délai d'obtention du service

L'accès aux services de ces firmes peut se faire dans un délai variant entre deux et huit semaines selon la nature des projets et des appels sur invitation à lancer auprès des firmes qualifiées en vue de sélectionner l'une d'entre elles.

MODALITÉS DE PARTENARIAT

Le service est accessible à tous les organismes publics. Cependant, les ministères et organismes assujettis au cadre de référence de la communication gouvernementale doivent obtenir un avis de pertinence favorable du Secrétariat à la communication gouvernementale (SCG) du ministère du Conseil exécutif (MCE) pour la plupart de leurs activités de communication de 5 000 \$ et plus.

Le CSPQ s'assure de :

1. faire les appels d'offres
2. gérer les processus de sélection
3. signer les contrats et en faire le suivi
4. contrôler la qualité des services rendus par les firmes
5. prendre en charge la facturation

De son côté, le client doit :

1. obtenir l'avis de pertinence du SCG, le cas échéant
2. transmettre au CSPQ une demande de services dûment remplie et signée
3. acheminer au CSPQ le devis de réalisation du projet

TARIFICATION

Toutes les firmes sélectionnées sont sous contrat avec le CSPQ. De ce fait, dans le cadre de tous les projets, le CSPQ paie les factures émises par les fournisseurs. Le CSPQ facture ensuite le client pour les travaux effectués, en ajoutant une majoration de 10 % pour ses frais administratifs et de gestion (rédaction des appels d'offres, gestion du processus de sélection, gestion des contrats, suivi de la facturation, vérification de la qualité des services rendus et reddition de compte lors de l'étude des crédits).

POUR OBTENIR CE SERVICE

Une demande de services transmise par le CSPQ doit être remplie, signée et retournée par le client.

POUR INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Secteur Conseils et coordination

Bernard Bignell

Téléphone : 418 646-1000, poste 2924

Courriel : bernard.bignell@cspq.gouv.qc.ca

SERVICES CONNEXES

- Publicité
- Placement médias

Dernière mise à jour : 12 avril 2018

INFORMATION GÉNÉRALE

Ligne CSPQ

418 644-CSPQ (2777)

1 855 644-CSPQ (2777)



© Gouvernement du Québec, 2018